



Université
de Toulouse

**Compte-rendu de
la séance du conseil d'administration
de la communauté d'universités et d'établissements
(COMUE) – Université de Toulouse
du vendredi 10 octobre 2014 9h à l'UT1 Capitole**

PRESENCES ET REPRESENTATIONS

Représentants des membres fondateurs

Bruno SIRE, président, Université Toulouse I – Capitole
Corinne MASCALA, Université Toulouse I – Capitole
Jean-Michel MINOVEZ, président, Université Toulouse II – Jean Jaurès
Valérie VISA-ONDARÇUHU, Université Toulouse II – Jean Jaurès, excusée
Bertrand MONTHUBERT, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Brigitte PRADIN, Université Toulouse III – Paul Sabatier
Olivier SIMONIN, INP de Toulouse, procuration à Hervé REMIGNON
Hervé REMIGNON, INP de Toulouse
Didier MARQUIS, directeur, INSA de Toulouse
Olivier LESBRE, directeur général, ISAE,

Personnalités qualifiées désignées par les membres fondateurs

Marie-France BARTHET, Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, Présidente
Claude CHEVALET, directeur de recherche INRA, Génopôle Toulouse Midi-Pyrénées,
procuration à Bertrand MONTHUBERT
Gilbert de TERSSAC, directeur de recherche CNRS, CERTOP, procuration à Gilbert
CASAMATTA
Gilbert CASAMATTA, IRT St Exupéry

Représentants des collectivités territoriales

Jean-Luc MOUDENC, Communauté Urbaine du Grand Toulouse, procuration à Didier
MARQUIS
Nadia PELLEFIGUE, Conseil Régional Midi-Pyrénées, procuration à Jean-Michel MINOVEZ

Représentants des milieux socio-économiques

Alain COSTES, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie MP

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche
associes**

François BONVALLET, CREDIGE, représenté par Denis LACOSTE
Hervé PINGAUD, Centre Universitaire J-F Champollion, procuration à Marie-France BARTHET

Représentants des enseignants chercheurs, enseignants et chercheurs

Christophe CHASSOT, INSA de Toulouse
Ronan GUIVARCH, INP-ENSEEIH

Représentants des personnels BIATOSS

Pierre ESCALIER, INSA, procuration à Christophe CHASSOT
Clément VARENNE, Université Toulouse - COMUE

Représentants des étudiants

Amine LMOUFID, UT1, procuration à Bruno SIRE

Membres du CA avec voix consultative :

Hélène BERNARD, Rectrice de l'Académie de Toulouse, Chancelière des Universités,
représentée par Jean RAFENOMANJATO
Gilles BOUCHER, Directeur Général des Services de l'Université Fédérale Toulouse Midi-
Pyrénées
Josiane NOVELLA, Responsable Administrative et Financier
Raphael ROSSEL, Agent comptable, représenté par Fabienne STEPHAN

Invités :

Alain MILON, ENVT
Patrick MOUNAUD, CNRS, représenté par Sylvie Roques
Alain CHATILLON, AgriMip Sud-Ouest Innovation, représenté par Hervé OSSARD
Agnès PAILLARD, Aérospat Valley, représentée par Marc PERE
Marc PIRCHER, CNES, représenté par Hubert DIEZ
Philippe RAIMBAULT, Sciences-Po Toulouse
Alain SCHMITT, EMAC, représenté par Danielle DOLMIERE

Autres participants :

Sabine FOULON, Rectorat de Toulouse
Laurent GROSCLAUDE, Département Relations Européennes & Internationales
Catherine ROUSSY, Service des Bibliothèques
Alexandre LEVY, Service communication et relations publiques
Jean RAFENOMANJATO, Rectorat
Nicole RICARD, SNUT
Fabienne STEPHAN, Agence comptable
René-Marc WILLEMOT, Service immobilier et aménagement
Corinne JOFFRE, Cellule Europe +

Ordre du jour :

- Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 11 juillet 2014
- Point 2 – Informations de la Présidente
- Point 3 – Validation du nom et du logo
- Point 4 – Département DFVE : Résultats IDEX :
 - Validation des appels à projets « Innovation en Licence » et « Formations pluridisciplinaires en Master »
 - Rémunérations des membres du jury
- Point 5 – Opération Campus : dossier d'expertise de la Maison des Etudiants et du Personnel (MEP)
- Point 6 – Représentants de la COMUE à l'IRT
- Point 7 – Questions administratives et financières :
 - DBM3 – 2014
 - Conventions
 - Adhésion au groupement de commande CNOUS
 - Charte Rectorat/DRAAF/COMUE

- Admission en non-valeur
- Tarifs 2014-2015 DRD
- Tarifs DREI 2014-2015
- Tarifs location amphithéâtres MRV
- Annexe financière de la convention SIUP – mise à jour

Point 8 – Questions diverses

Convoqué dans les locaux de l'UT1 Capitole, le conseil d'administration débute à 9h00 sous la présidence de Marie-France BARTHET.

Point 1 – Approbation du compte-rendu du CA du 11 juillet 2014

En l'absence de toute remarque, **le projet de compte-rendu du CA du 11 juillet 2014 est adopté** par les membres du CA présents ou représentés.

Point 2 – Informations de la Présidente

REUNION SUR L'EVALUATION DE L'IDEX - Pour commencer, Marie-France BARTHET pointe la réunion sur l'évaluation de l'IDEX qui a eu lieu le 9 octobre 2014. Celle ci s'est déroulée dans un climat constructif et le travail fourni a été apprécié. Il est précisé qu'une marge d'amélioration demeure possible dans la rédaction du rapport, dans la mise en oeuvre Toulouse Ingénierie et dans les relations entre les LABEX, les IDEFI et les autres programmes de l'Idex.

STATUTS DE LA COMUE ET REGLEMENT INTERIEUR - Les statuts de la COMUE seront examinés par le CNESER entre le 20 et le 21 octobre. Parallèlement, le bureau est en train de travailler sur la rédaction d'un règlement intérieur dont la mise en place est prévue pour le premier trimestre 2015.

CONTRAT DE PROJET ETAT REGION - Pour l'instant, aucun mandat officiel n'a été donné au préfet pour le prochain CPER. La position dans laquelle se trouve le site au niveau des financements (tant pour l'immobilier que pour les équipements scientifiques) n'est pas très bonne. Toutefois, la situation peut encore évoluer puisque les négociations avec les collectivités autres que le Conseil Régional ne sont pas encore intervenues.

CONTRAT QUIQUENNAL - Concernant le contrat quinquennal de site 2016-2020, il a été demandé à tous les sites d'envoyer un projet stratégique qui servira de base à des possibles créations de postes. Il est souligné que, actuellement, des financements annuels sont perçus grâce à ce contrat quinquennal.

ESOF - Les informations de la présidente se terminent par la présentation de l'ESOF, une biennale européenne des sciences créée en 2004. Tous les 2 ans, une ville est choisie comme capitale de la science européenne. Pour ESOF 2018, Toulouse est la seule ville française candidate. Une visite du jury est programmée fin octobre pour évaluer la faisabilité du projet, les qualités techniques et rencontrer les représentants des institutions impliquées. Dans ce cadre, il est capital de rechercher le soutien d'industriels pour cette candidature. L'importance et le caractère hautement fédérateur de ce projet sont mis en évidence.

Point 3 – Validation du nom et du logo

NOM – Ce vote est un vote par anticipation sur l'usage, dès maintenant, du nom pressenti « Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées ». Ce dernier ne pouvant juridiquement entrer en vigueur et devenir officiel qu'à partir de la sortie du décret.

En l'absence de remarque, ce nom d'usage est adopté à l'unanimité.

LOGO – Le logo initialement choisi représentait un clerc (traduisant un lien très fort entre la religion et l'université lors de la création de cette dernière), entouré d'une formule en latin sur un fond de quatre couleurs (qui correspondent aux quatre secteurs de la COMUE). A l'ère de la laïcité, l'évocation de la religion par ce clerc a soulevé des oppositions. Un travail de réflexion a alors conduit au remplacement de ce clerc par une femme, allégorie de la République laïque.

Après différents développements quant à l'historique du logo et l'histoire de l'université toulousaine, **le changement de logo est adopté à l'unanimité, en même temps que le changement de nom.**

Point 4 – Département DFVE : Résultats IDEX

VALIDATION DES APPELS À PROJETS « INNOVATION EN LICENCE » ET « FORMATIONS PLURIDISCIPLINAIRES EN MASTER » -

Christelle FARENC énumère les évolutions intervenues depuis l'année dernière. Si les thèmes élaborés l'an passé et correspondants aux objectifs fixés restent inchangés (ces derniers étant suffisamment ouverts pour laisser émerger divers projets), il est rappelé que les appels à projets peuvent très bien financer le développement des ressources pédagogiques numériques (cours en ligne, Serious Games, SPOC, etc). Dans le but d'inciter à leur usage, une attention particulière sera d'ailleurs portée aux projets intégrant ces outils.

Concernant le processus de déroulement de l'appel à projets, on note deux changements cette année. En premier lieu, l'appel à projets est plus étalé dans le temps, les porteurs de projets doivent remplir une fiche d'intention qu'ils pourront déposer jusqu'au mois de mars et qui leur permettra d'être accompagnés par un ingénieur pédagogique. En second lieu, ces porteurs de projets seront invités à une journée IDEX de formation pédagogique qui aura lieu le 27 novembre 2014. Cette dernière permettra à des porteurs de projets ayant déjà été mis en place de présenter leur travail. L'idée étant de créer une incitation à la réflexion et au dépôt de projet.

Bertrand MONTHUBERT salue la pertinence des nouvelles dispositions et en profite pour soulever une question d'ordre général sur la prise en charge des dépenses de personnel dans le cadre de l'IDEX. Marie-France BARTHET propose d'aborder cette question au niveau de la CPU.

Gilbert CASAMATTA souhaite procéder à une mise en perspective entre la formation IDEX et l'appel d'offre. Dans cet optique, il est nécessaire de se poser la question de l'impact du numérique sur notre système pédagogique : en quoi le numérique est structurant pour l'innovation pédagogique et en quoi met-il davantage l'étudiant au centre de son parcours de formation ?

Bertrand MONTHUBERT soulève la question de la lisibilité des trois axes évoqués dans l'appel à projets « Formations pluridisciplinaires en master » : mise en place de mineure, master double diplôme et master interdisciplinaires. L'articulation de ce dernier pouvant par exemple s'entendre comme un master renforcé avec un tronc commun à deux formations ou comme deux masters distincts suivis de façon concomitante.

Gilbert CASAMATTA distingue alors trois niveaux. Le premier, permettant à l'étudiant de suivre un autre enseignement que son diplôme de base de façon totalement libre, ne demande pas l'intervention d'une équipe pédagogique et ne relève donc pas d'un montage spécifique. La vraie question étant plutôt de rendre effective cette possibilité d'un niveau pratique (déplacement d'un étudiant d'un site à un autre notamment). Le deuxième niveau

consiste à procéder à une addition réduction sans dédoublement dans les programmes des deux masters. Le troisième niveau est quant à lui une action inter établissements.

En mettant en avant le problème sur la mobilisation des ressources à l'UT1, Bruno SIRE fait part de sa crainte quant à l'impact de la présence ou absence des porteurs de projets à la journée du 27 novembre 2014. Il serait bon de s'assurer que les dossiers présentés par des porteurs non présents lors de l'évènement ne soient pas éliminés de façon automatique ; le problème touchant davantage la disponibilité des personnes que la qualité des dossiers.

Concernant les masters pluridisciplinaires, Bruno SIRE rebondit sur les précisions de Gilbert CASAMATTA pour affirmer qu'un double diplôme contient les programmes de deux formations dans leur intégralité. Cela constituant un gros effort pour les étudiants, il est nécessaire de ne pas être trop normatif dans les appels d'offres. Par ailleurs, il propose d'ouvrir cette possibilité de double diplôme aux licences.

Christelle FARENC précise que la journée n'est pas obligatoire : il n'y aura pas de certificat de présence et le jury ne sera pas informé de la présence ou de l'absence des porteurs de projets à la journée. L'appel à projet s'intitule « licence innovante et master pluridisciplinaire » mais cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas déposer de licences pluridisciplinaires. Il y a des thématiques listées mais celles-ci ne sont pas limitatives. Il est important d'insister sur l'ouverture des thèmes et de ne pas adopter une démarche normative.

Bertrand MONTHUBERT soulève une ambiguïté de forme dans l'appel à projets « innovation en licence » et propose de préciser que le projet prend effet dès la première année de licence.

L'appel à projets incluant les améliorations évoquées est adopté à l'unanimité.

RÉMUNÉRATIONS DES MEMBRES DU JURY - En mars 2014, le CA avait voté un document sur le fonctionnement du jury qui impliquait une indemnité journalière dont le montant serait prélevé sur les budgets alloués au projet. Toutefois, le montant n'était pas indiqué. Il est ainsi proposé une rémunération de 250 euros brut incluant la relecture des dossiers et la présence physique des jurys. Vingt-deux personnes sont concernées, ce qui représenterait environ 5 500 euros par an.

Le montant de la rémunération des membres du jury est adopté à l'unanimité.

Point 5 – Opération Campus

René-Marc WILLEMOT présente le septième dossier de demande d'expertise, dossier relatif à la Maison des Etudiants et du Personnel (MEP).

L'opération de la MEP permet de regrouper sur un même site l'ensemble des associations et syndicats d'étudiants et de personnels mais aussi les services de la vie étudiante - actuellement dispersés et mal installés. La MEP sera au cœur de l'Université Paul Sabatier. Elle bénéficiera ainsi d'une vraie dynamique de localisation et sa restructuration permettra une capacité d'accueil de 800 personnes. L'évolution des surfaces est modeste mais la nouveauté va résider dans la création d'espaces communs (salles de réunions, salle polyvalente, etc).

Le coût de l'opération est estimé à 5,2 millions d'euros toutes dépenses confondues. La livraison prévisionnelle est planifiée pour la rentrée universitaire 2018.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Point 6 – Représentants de la COMUE à l'IRT

Marie-France BARTHET propose qu'Olivier LESBRE devienne le nouveau représentant de la COMUE aux côtés de Gilbert CASAMATTA. Olivier LESBRE profite de cette occasion pour se présenter brièvement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Point 7 – Questions administratives et financières

Josiane NOVELLA présente la DBM3. Elle fait le point sur les dépenses et recettes et note une diminution des dépenses par rapport à la DBM2. Cela est notamment dû au retard dans la réalisation de certaines opérations dont le paiement des factures sera reporté à l'année suivante. Une distinction est ensuite opérée entre les recettes non affectées et celles affectées afin de souligner la prépondérance de ces dernières sur les recettes non affectées qui ne représentent qu'environ 1,5 millions sur les 18 millions de recettes totales.

Des remerciements sont adressés au service financier pour l'ampleur et l'efficacité du travail accompli.

La DBM3 est adoptée à l'unanimité.

Les conventions signées depuis le dernier CA et des conventions présentées pour vote sont soumises au CA et adoptées à l'unanimité.

Une adhésion à un groupement de commandes CNOUS (changement technologique de la carte MUT en janvier 2015) est exposée au CA et adoptée à l'unanimité.

Une charte entre le Rectorat, la DRAAF et la COMUE (dans le but de faciliter la fluidité des parcours de la 2^{nde} à la 3^{ème} année d'étude supérieure) est présentée au CA, qui l'accepte à l'unanimité.

Le principe d'admissions en non valeur de titres de recettes sur le budget de la COMUE est soumis au CA et adopté à l'unanimité. La liste avec les montants exacts sera présentée au prochain Conseil d'Administration.

Les tarifs 2014-2015 du DRD et du DREI ne présentent pas d'augmentation significative. Ces tarifs sont approuvés à l'unanimité.

La réalisation d'une nouvelle annexe financière de la convention SIUP est présentée et approuvée à l'unanimité par le CA.

Point 8 – Questions diverses

Pas de questions diverses. Prochains CA de la COMUE les 28 novembre 2014 (UJJ), 20 mars 2015 et 26 juin 2015.

Toulouse le 28 novembre 2014
La Présidente



Marie-France Barthet